

[Text]

Mr. Chrétien: The work of the Committee is not my job. I come here as a witness. The Committee runs its own affairs. You ask if the Minister wants to meet them. I say that if the Chief wants to meet me I would be glad, as I always am to meet with the Indian chiefs of this land.

Mr. Nielsen: Would the Minister be in favour of the Committee following that course, sending an invitation to the Chief, the Council and the Brotherhood to come here?

Mr. Chrétien: I now have a representation that the Indians want to deal directly with Commissioner Barber, so I will ask the Chief. Of course, they would like to have as large an audience as possible, but I do not think we should have three or four different ways of doing things. I think we have set this commission up to try to help the Indians get their grievances looked after and make some recommendations to the government. In my opinion the best way to operate is to have Commissioner Barber look into the problems and report to the government.

Mr. Nielsen: But he has no power, he can only recommend.

Mr. Chrétien: The Committee has no power to force the government to do something, either.

Mr. Nielsen: No. Well, the Minister has answered my question.

The Chairman: Excuse me, gentlemen. We are getting into an argument, a debate. Mr. Cadieu was next on the list. I had hoped that the comments following the Minister's statement would have been brief. Unfortunately we do not have the opportunity of going into overtime on this.

Mr. Nielsen: I will raise a question of order because it concerns the business of the Committee, Mr. Chairman. The Minister said...

The Chairman: Then I think it would be advisable to take it up with the members of the steering committee, Mr. Nielsen.

Mr. Nielsen: No, I will raise a question of order in the Committee, which is my entitlement. The Minister has in fact said he is not in favour of the Old Crow petition being heard before the Committee and I think that should be made clear.

The Chairman: I think it should also be made clear, Mr. Nielsen, that the Minister does not control this Committee.

Mr. Nielsen: No, but could have indicated...

The Chairman: I suggest that your member on the sub-committee bring it forth to the steering committee.

Mr. Nielsen: He could have indicated that he would be in favour of it, but he did not do that.

[Interpretation]

M. Chrétien: Les travaux du comité ne sont pas de mon ressort. Je comparais ici en tant que témoin. Le comité dirige ses propres affaires. Vous demandez si le ministre désire les rencontrer. Je dis que si le chef veut me voir, je serai heureux de le rencontrer, comme je suis toujours heureux de rencontrer les chefs indiens du pays.

M. Nielsen: Le ministre serait-il favorable à ce que le comité suive cette procédure et envoie une invitation au chef, au conseil et à la Fraternité?

M. Chrétien: Je suis pour le moment saisi d'une instance selon laquelle les Indiens désirent traiter directement avec le commissaire Barber, et je poserai donc la question au chef. Ils aimeraient bien sûr avoir un public aussi important que possible, mais je ne pense pas que nous puissions faire les choses de trois ou quatre manières différentes. Je crois que nous avons mis sur pied cette commission afin d'essayer d'aider les Indiens à faire examiner leurs griefs et afin de formuler au gouvernement certaines recommandations. A mon avis, la meilleure façon de procéder serait de faire examiner les problèmes par le commissaire Barber qui ferait ensuite rapport au gouvernement.

M. Nielsen: Mais il n'a aucun pouvoir, il ne peut que formuler des recommandations.

M. Chrétien: Le comité n'a pas plus le pouvoir de forcer le gouvernement à faire quoi que ce soit.

M. Nielsen: C'est vrai. Eh bien, le ministre a répondu à ma question.

Le président: Excusez-moi messieurs. Il me semble que nous commençons une discussion. M. Cadieu est le suivant sur ma liste. J'avais espérer que les observations qui suivraient la déclaration du ministre auraient été brèves. Malheureusement, nous n'avons pas la possibilité de nous attacher plus que raison à cette question.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, car cela concerne les travaux du comité, monsieur le président. Le ministre a dit...

Le président: Je pense qu'il serait souhaitable d'en parler avec les membres du comité directeur, monsieur Nielsen.

M. Nielsen: Non, j'invoque le Règlement, ce qui est mon droit le plus strict au comité. Le ministre a dit en fait qu'il n'était pas favorable à l'idée que la pétition des gens de Old Crow soit entendue par le comité et je pense qu'il faut bien préciser la chose.

Le président: Je pense que je devrais également préciser, monsieur Nielsen, que le ministre ne contrôle nullement le comité.

M. Nielsen: Non, mais il aurait pu indiquer...

Le président: Je proposerais que le membre qui vous représente au sous-comité présente la chose à l'attention du comité directeur.

M. Nielsen: Il aurait pu indiquer qu'il était favorable à cette idée, mais il ne l'a pas fait.